



Changement de nom suite inceste prescrit

Par Poupi64

Bonjour,
J'ai été victime d'inceste et de maltraitance de la part de mon père lorsque j'étais enfant.
Je n'ai eu le courage de porter plainte que cette année.
Plainte qui a été classée sans suite car les faits étaient prescrits?.
Au-delà du poids de ce drame personnel, je dois porter le nom de mon géniteur qui a attenté à ma personne.

Ma question : est-ce que sur la base de mon dépôt de plainte, une demande de changement de nom de famille pourrait être reconnue comme légitime ?
Ou il faut une condamnation ?

Merci par avance ??

Par ESP

Bonsoir
Cela vaut le coup d'essayer malgré l'absence de condamnation.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656[ur]

Par Rosy

J ai vécu la même chose que vous en 1974 et malgré un jugement, une condamnation minime, j ai fait ma demande il y a presque 3 ans, le garde des seaux actuel a refusé ma demande, et ce malgré l aide d un avocat et plusieurs recours ! La démarche est très longue et fastidieuse, je vous recommande d attendre le prochain garde des seaux.... moi, je recommencerais. Courage à nous les enfants maltraités et blessés à vie.